

Conférence de presse du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick sur le « statut du secteur des arts » - Le 23 novembre 2000

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick annonce son plan d'action pour les arts :

En 2000, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est devenu un organisme de financement autonome. Cette étape, franchie après dix années de consultations communautaires et gouvernementales, représente un premier pas important vers une politique sur les arts efficace. Pourtant, le Conseil des arts autonome et nommé par un processus public doit maintenant résoudre des questions d'une importance cruciale. Comment se servir de cette autonomie pour maximiser l'impact positif des arts au Nouveau-Brunswick? Quelles sont les priorités concernant une politique provinciale sur les arts? Comment exercer le leadership culturel dans le cadre de ses programmes et de ses projets? Ces questions ont été soulevées au cours des discussions et des consultations du Conseil en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour les arts.

Le plan d'action du Conseil définit quatre principales priorités concernant la politique sur les arts : *financement, infrastructure, éducation et innovation*. Le plan du CANB prévoit des partenariats actifs entre le gouvernement et le secteur privé afin de répondre à ces priorités, mettant l'accent sur un secteur des arts en santé et plein de vitalité pour le mieux-être de tous les Néo-Brunswickois.

Priorité 1 : Financement

Le CANB est déterminé à établir une combinaison optimale de sources de financement des arts des secteurs public et privé sur une période de quatre ans.

Financement provincial : Le Nouveau-Brunswick sous-investit dans le secteur des arts. En effet, la province investit moins de deux dollars par habitant chaque année dans les artistes et les organisations artistiques par rapport à la moyenne d'un peu plus de trois dollars pour toutes les autres provinces. Cette situation a des conséquences négatives quantifiables en terme de perte de développement économique, de contributions fédérales non utilisées et d'un secteur du tourisme culturel inexploité.

Les conséquences sur le mieux-être de notre société dans son ensemble sont plus difficiles à mesurer. Le Conseil tient à préciser que les arts s'adressent à *tous* et non à quelques-uns seulement. La création artistique appuie nos communautés. Le Conseil estime qu'un accès équitable aux arts pour tous les Néo-Brunswickois devrait être une priorité dans chaque municipalité et sur chaque réserve. Les réussites comme à Caraquet où la communauté soutient les arts, montrent l'apport du secteur des arts dans une communauté. Malgré ces réussites, et bien d'autres, le Conseil maintient que le secteur des arts n'occupe pas encore la place qui lui revient dans l'ensemble des priorités du gouvernement et du secteur privé. Le Conseil rend donc public une stratégie en trois points pour rehausser le niveau d'activité artistique dans la province :

- Mise sur pied de projets de financement stratégiques uniques d'une valeur d'un million de dollars pendant trois ans conçus pour créer de nouveaux auditoriums et de nouveaux marchés, pour stimuler l'innovation et l'autonomie, et pour promouvoir les nouvelles grandes œuvres de création.

- Élaboration d'un plan de plusieurs années en partenariat avec le Secrétariat de la culture et du sport de la province afin d'injecter de nouvelles ressources dans le secteur des arts là où elles auront le plus d'impact, y compris dans la stabilisation des organisations artistiques.
- Création de partenariats avec le secteur privé par l'entremise de la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick afin d'établir un fonds de dotation pour les arts.

Financement fédéral : Le CANB surveille l'impact régional des ministères et organismes fédéraux à vocation culturelle. Il craint que le sous-financement provincial nuise aux efforts du secteur des arts en vue d'obtenir des fonds fédéraux. À titre d'exemple, le nombre d'artistes et d'organisations artistiques du Nouveau-Brunswick qui ont présenté une demande de subvention au Conseil des arts du Canada a grandement diminué en 1999-2000. Seulement 1,5 % des fonds du Conseil des arts du Canada (1,5 million) ont été consentis à des artistes et à des organisations du Nouveau-Brunswick, ce qui est bien inférieur au taux de 2,6 % de la province par rapport à la population canadienne. Par comparaison, la Nouvelle-Écosse a atteint un taux de réussite au-dessus de la moyenne, recevant 3,6 millions de dollars en fonds du Conseil des arts du Canada. Les jurys d'évaluation du Conseil des arts du Canada tiennent compte du mérite artistique et non de facteurs régionaux dans l'attribution des subventions. Il importe donc de promouvoir le talent à l'échelle provinciale afin de bâtir la confiance et de développer les compétences qui permettent d'obtenir des fonds du gouvernement fédéral.

Priorité 2 : Éducation

Le CANB est déterminé à promouvoir l'appréciation et la participation artistiques dans la province.

L'éducation artistique préoccupe grandement le Conseil des arts. Comme responsabilité provinciale, il incombe au ministère de l'Éducation de démontrer le leadership dans ce domaine. Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick fournira des conseils et un appui par l'entremise de ses programmes de bourses d'études en arts et des artistes de la relève.

Le Nouveau-Brunswick compte des modèles exceptionnels de fonction professionnelle que les éducateurs en arts peuvent citer en exemple. David Adams Richards a remporté le prestigieux Prix Giller en littérature. Jasper Wood, violoniste de Moncton, a mérité l'honneur de jouer sur le violon Stradivarius du Conseil des arts du Canada. Herménégilde Chiasson a reçu le Prix du gouverneur général de 1999 pour sa poésie. L'artiste mi'Kmaq, Shirley Bear, se trouve présentement à la prestigieuse Emily Carr School of Art de Vancouver. Holly Cole, Marie-Jo Therio et Antonine Maillet charment les auditoires partout.

Pourtant, le niveau actuel d'investissement de la province dans l'éducation artistique peut en fait limiter les occasions pour les jeunes Néo-Brunswickois à l'échelle nationale. D'après un sondage effectué par le Conseil des arts concernant les inscriptions à l'École nationale de théâtre, à l'École nationale de ballet et à l'École nationale du cirque, un seul étudiant du Nouveau-Brunswick fréquente un tel établissement.

Le Conseil craint aussi que, sans des programmes solides d'éducation artistique pour tous les groupes d'âge, les auditoires pour les arts diminueront. Il importe que le Nouveau-Brunswick crée un continuum de l'éducation artistique depuis le niveau primaire jusqu'à l'université et la formation des adultes. Le Conseil des arts encouragera le ministère de l'Éducation à développer l'éducation artistique par le perfectionnement professionnel accru, la formation et la préparation des enseignants, l'élaboration des programmes d'études et les artistes dans les écoles. Il aidera aussi par l'entremise de ses propres programmes :

- Le Conseil des arts a présenté au ministère de l'Éducation une demande de fonds pour augmenter de 20% son programme de bourses d'études en arts, en 2001-2002;
- Le nouveau Programme des artistes de la relève du Conseil (60 000 \$ par année) aide nos jeunes artistes les plus talentueux après leur formation postsecondaire.

Priorité 3 : Infrastructure

Le CANB croit qu'il importe d'élaborer et d'implanter une stratégie d'infrastructure des arts qui tient compte des installations et des programmes dans le cadre d'une politique culturelle provinciale.

Selon le mandat que lui confère la loi, le Conseil des arts doit conseiller le gouvernement sur la politique concernant les arts. Pourtant le Conseil éprouve des difficultés en raison du manque de données empiriques sur les auditoires, l'éducation artistique et l'infrastructure des arts. En réponse à ce besoin, le Conseil met sur pied un programme de recherches en vue de définir les indicateurs de rendement repères dans le cadre de son plan d'action au cours des prochaines années. Certains besoins bien compris ne peuvent pas attendre la tenue d'autres études. S'inspirant des rapports déjà déposés, le Conseil des arts entreprendra immédiatement une évaluation des besoins en matière d'infrastructure des arts au Nouveau-Brunswick :

- Stabilisation des organisations artistiques : Le Conseil est consterné par la situation précaire de plusieurs organisations artistiques et trouve regrettable la disparition récente des Éditions d'Acadie et la fermeture imminente de The Space Gallery en raison d'un manque de soutien financier. Le Conseil encourage le Secrétariat de la culture et du sport à prendre des mesures en vue de la stabilisation des organisations artistiques de la province.
- Examen général/analyse des besoins des installations et des programmes culturels par région à l'intérieur de la province : Selon les résultats de cette recherche, le Conseil collaborera avec les autorités provinciales et municipales pour établir une stratégie d'infrastructure visant à maximiser l'impact des rares fonds disponibles.
- Les arts dans les lieux publics : Le CANB estime que la politique culturelle provinciale doit inclure un programme pour les arts dans les lieux publics. Entre temps, il a pris l'initiative de mettre sur pied son Programme de présentation (68 000 \$). Pour la première fois (date limite du 1^{er} février 2001), les municipalités et les sociétés peuvent présenter une

demande de fonds de contrepartie pour des projets d'art publics visant à présenter les œuvres d'artistes du Nouveau-Brunswick.

Priorité 4 : Innovation

Le CANB estime qu'il n'est pas suffisant de simplement maintenir les programmes et les projets actuels. Il faut de nouvelles idées et de nouveaux projets pour mettre en œuvre une politique sur les arts efficace.

Jusqu'à présent, les fonds des programmes de subvention ont été épargnés des réductions budgétaires de la province en 1999-2000. Le Conseil des arts autonome et le Secrétariat de la culture et du sport du ministère de l'Éducation ont absorbé ces réductions par des réductions administratives. Pour sa part, le Conseil des arts a diminué le nombre et la durée de ses réunions, reporté des projets de dotation en personnel et réduit les frais d'administration.

Du côté positif, le montant total des subventions du Conseil des arts a en fait augmenté avec l'introduction de nouveaux programmes. Un autre point important est un fonds de réserve créé par l'ancien Conseil pour donner l'élan au nouveau Conseil. Grâce à ces fonds de réserve d'un million de dollars, le Conseil pourra mettre sur pied des projets innovateurs au cours des prochaines années :

- Incitatif de deux ans pour le tourisme culturel conçu pour mieux positionner les arts à l'intérieur des projets actuels de développement, d'investissement et de tourisme de la province;

éunio364t 8ie do1275 Tw () Tj 3.-0.0435 Tw () Tj 0 -12.75 TD /F4 11.2